

---

Adresse de la société populaire de Villiers-sur-Aisne (Marne) qui dépose sur l'autel de la patrie la somme de 255 livres, dont 26 livres en numéraire, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Villiers-sur-Aisne (Marne) qui dépose sur l'autel de la patrie la somme de 255 livres, dont 26 livres en numéraire, lors de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 413;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29451\\_t1\\_0413\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29451_t1_0413_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

DUPLOUY (*présid.*), F. LETELLIER, ROUSSELLE aîné, STIEN aîné, GRENIER, COURTAUD, GILQUIN, COISNE, PARSY, MARTIN, BRUNO, M. DURIEZ, DUBURE, GIROLLET-DELOBELLE, VANDAMME, POLLET, DUHEM, DURAND, DUTEMPLE, MULHÉ, COURTEAUSSE, BOURGEOIS, LHOYER, A. DURIEZ [et 4 signatures illisibles].

## 51

La société populaire de Villers-sur-Aisne, département de la Marne, dépose sur l'autel de la patrie la somme de 255 liv. 2 s., dont 26 liv. 2 s. en numéraire. Elle félicite la Convention nationale sur sa vigilance et son activité à punir les traîtres, et l'invite à continuer de veiller au salut de la patrie (1).

[Villers-sur-Aisne, 2 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

La République a donc encore vu des monstres dans son sein ! La patrie a donc encore vu des enfants dénaturés, des tigres renaissants ! Oui, Citoyens, ils sont parvenus jusqu'à nous, ces complots liberticides, ces trames criminelles, ourdies sous le voile imposteur de la vertu républicaine. Nous les avons entendu, et notre cœur en est demeuré glacé; un morne silence et une froide stupeur furent longtemps pour chacun de nous la seule expression de notre indignation. Chacun de nous n'avait qu'un sentiment, celui de vous venger, de venger nos frères, de venger la patrie. Mais, Citoyens, nous savons que nos intérêts sont dans vos mains; nous savons que votre vigilance et votre énergie déjoueront toujours les projets des conspirateurs, qu'elles vous mettront toujours ainsi que nous à l'abri de leur scélératesse et de leur perfidie; et cette idée consolante est pour nous, après un moment de terreur et de consternation, une nouvelle existence. Continuez, Citoyens représentants, à être les pères du peuple, les sauveurs de la patrie, les vengeurs inexorables du crime. Poursuivez jusque dans ses derniers repaires la trahison et ses auteurs; frappez, la foudre est dans vos mains; portez, lancez vos coups partout où vous découvrirez des traîtres; sachez qu'un moment de leur existence est odieux à la patrie outragée qui les a vomi de son sein à l'instant qu'ils ont méconnu ce nom cher et sacré.

Puissions-nous voir de nos jours tomber sous le glaive national la tête du dernier conspirateur, et laisser nos enfants et nos neveux jouir paisiblement du fruit de nos travaux, d'une constitution tant de fois menacée et toujours victorieuse ! Tels sont les vœux de tous les vrais sans-culottes, tels sont les nôtres.

Citoyens représentants, nous joignons à la présente, un envoi de 255 liv. 2 sols, dont 26 liv. 2 sols en numéraire. Veuillez bien en agréer l'hommage tout faible qu'il est, comme un souvenir de notre reconnaissance; mais, parlez,

(1) P.V., XXXV, 134. B<sup>in</sup>, 21 germ. (suppl<sup>t</sup>) et 23 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1025, p. 2.

Citoyens, parlez au nom de la patrie, nos cœurs, nos bras et nos biens sont à vous. »

VIVREL (*présid.*), GILQUIN.

## 52

La société populaire de Chamberet, district d'Uzerche, annonce l'envoi de 7 marcs 4 onces 5 gros 28 grains d'argent ouvré, provenant des dépouilles de l'église, et de dons de plusieurs citoyens; quatre onces 5 gros 44 grains d'or ouvré; quatre pièces d'or de la valeur de 120 liv. et 116 liv. 8 s. en argent, et 60 liv. en assignats. Elle invite la Convention à rester à son poste (1).

## 53

La société populaire de Chanceaux, département de la Côte-d'Or, envoie l'argenterie de son église, 4 liv. 4 s. en numéraire, et 138 liv. 4 s. en assignats, produit d'une collecte patriotique. « Restez toujours à votre poste, nous dit-elle, car ça va bien depuis huit mois; si vous quittiez, nous vous dirions que vous ne voulez pas notre bien; soyez toujours nos pères et nos sauveurs, nos enfans chériront votre mémoire, » (2).

[Chanceaux, 30 pluv. II] (3).

« Législateurs,

Nous ne savons pas bien écrire, ni parler; en revanche, nous pensons bien. Nous sommes dans de bons principes. Ça ne vous étonnera pas, car depuis notre enfance, nous respirons l'air pur et vif des montagnes. Celui de la plaine et des marais est trop épais pour nous. Nous sommes presque tous patriotes dans notre village; beaucoup de nos enfants sont aux frontières; s'ils sont tués, nous irons les venger; car nous ne voulons plus de rois, de ces mangeurs d'hommes.

Nous vous envoyons la vaisselle de notre église; notre curé en est content, il a même été le premier à nous y engager. Il ne nous fanatise pas, et il fait bien; il nous prêche l'égalité, et nous trouvons qu'il a raison.

Notre club n'est formé que depuis quelques mois, ainsi il n'est pas vieux, mais il est bon. Il peut bien avoir nom sans-culottes, car nous ne sommes pas riches. Cependant, nous avons collecté entre nous, 47 liv. 4 sols en numéraire, et 138 liv. 4 sols en assignats, que nous vous envoyons pour les frais de la guerre. On nous a dit que pour qu'un club fut bon, il fallait être lié avec d'autres; nous avons écrit à celui de Semur, chef-lieu de notre district, il a gardé motus depuis près de trois mois; nous en sommes chagrins. Ça nous fait craindre que les gros ne veuillent toujours

(1) P.V., XXXV, 134. B<sup>in</sup>, 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); Débats, n<sup>o</sup> 571, p. 392.

(2) P.V., XXXV, 135. B<sup>in</sup>, 21 germ. (suppl<sup>t</sup>), 23 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 30 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1250; Débats, n<sup>o</sup> 571, p. 392.

(4) C 297, pl. 1025, p.1.